



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2024-3009-8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre,
le lundi 30 septembre
le Conseil Municipal de la commune de FOUR
dûment convoqué le 25 septembre 2024 s'est réuni en session
ordinaire à la mairie, sous la présidence d'Anh BRUN, 1^{ère}
adjointe.

Présents : Anh BRUN, Eric DOYEN, Marielle BERLIOZ, Patrice FOURNIER, Cécile GEREY, Nicolas JAMBOT, Pascale BESCH, Matthieu QUERENET, Serge COMBEROUSSE, Jimmy DELROISE.

Pouvoirs : Christelle BERNARD à Anh BRUN, Jean PAPADOPULO à Eric DOYEN, Emilie DELWAULLE à Cécile GEREY, Matthieu JOLY à Nicolas JAMBOT, Véronique LUXOS à Jimmy DELROISE.

Absent : /

Secrétaire de séance : Matthieu QUERENET

OBJET : Enfouissement des réseaux secs chemin des Ecoteys

Suite à notre demande, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

**Collectivité COMMUNE
FOUR
Affaire n° 22-001-172
Enfouissement BT/TEL chemin des Ecoteys**

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	164 023 €
2 - le montant total de financement externe est de :	138 835 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	0 €
4 - la contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	25 188 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif,
- prendre acte de la contribution correspondante à TE38,
- prendre acte de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **164 023 €**

Financements externes : **138 835 €**

Participation prévisionnelle : 25 188 € (frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **25 188 €**.

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.**

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU DE TELECOMMUNICATION

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	54 933 €
2 - le montant total de financement externe s'élève à :	9 436 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	2 006 €
4 - la contribution aux investissements s'élève à :	43 492 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif,
- prendre acte de la contribution correspondant à TE38,
- prendre acte de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

LE CONSEIL, entendu cet exposé,

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **54 933 €**

Financements externes : **9 436 €**

Participation prévisionnelle : 45 497 € (frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **43 492 €**.

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.**

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le
- publication et/ou notification le

04 OCT. 2024

04 OCT. 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Jean PAPADOPULO,
Maire de Four



Matthieu QUERENET,
Secrétaire de séance

